



REGLEMENT D'UTILISATION DES RESSOURCES NUMERIQUES

RESEAU INTERCOMMUNAL DE LECTURE PUBLIQUE

Le réseau des bibliothèques de la CCSL met à disposition du public des ressources numériques, dans le respect de ses missions de service public.

La diversité des outils proposés pour y accéder ainsi que leur qualité dépendent de l'usage raisonnable qui en est fait. Par conséquent, nous demandons à chacun de prendre connaissance du présent règlement, lequel prolonge et précise le règlement intérieur général du réseau.

Le déploiement de ce service à l'ensemble du réseau est dépendant de l'environnement technique de chaque bibliothèque et de la présence de professionnel(le)s. A chaque fois que cela sera possible, l'offre sera étendue (cf.annexe 1).

Le personnel de la médiathèque est à l'écoute et à la disposition de chacun(e) pour orienter, informer et guider tous les usagers dans leurs usages des ressources numériques.

Conditions d'accès

- Les ressources numériques de la BDLA sont accessibles, de chez soi ou via nos accès internet. Un code d'accès, valable 12 mois, est attribué à tout adhérent qui en fait la demande.
- Les postes informatiques (ordinateurs), ainsi que les appareils nomades (liseuses, tablettes) sont utilisables par tous les usagers de la structure. Les enfants de moins de 7 ans ne peuvent pas utiliser ces appareils sans être accompagnés d'une personne majeure. L'emprunt à domicile, réservé aux adhérents, n'est possible que pour les liseuses, dans la limite de leur disponibilité. Pour les non-adhérents, une pièce d'identité est demandée lors de l'utilisation des appareils nomades.
- La navigation sur internet est possible via plusieurs outils. Les mineurs doivent avoir l'autorisation d'un responsable légal.
 - o Via les postes informatiques, l'accès est libre pour les adhérents. Les non adhérents sont priés de solliciter un accès auprès du personnel.
 - o Via les tablettes, l'accès est possible s'il n'y a pas de postes informatiques disponibles.
 - o Via le WIFI, l'accès se fait sur simple demande, y compris pour les mineurs disposant d'un appareil personnel (mobile, tablette, ...). Le réseau ne peut être tenu responsable de l'absence de contrôle parental sur cet appareil.
Un code WIFI est valable 7 jours. La connexion est ouverte entre 9h et 22h.
- Le temps d'utilisation des postes informatiques est de 30 minutes par jour, par personne. Il est de 60 minutes pour les appareils nomades.
- Un poste informatique ou un appareil nomade ne peut être utilisé par plus de 2 personnes simultanément.

Conditions d'utilisation des postes et des appareils nomades (remplace article 3)

- Tout utilisateur est responsable de l'utilisation qu'il fait des ressources informatiques et s'engage à ne pas apporter volontairement de perturbations au système informatique et à ne pas modifier la configuration des ordinateurs et tablettes.

- L'utilisateur a accès :
 - o à internet
 - o à des logiciels de traitement de texte et tableurs.
 - o aux applications installées sur les tablettes par les bibliothécaires.
 - o au téléchargement et à l'enregistrement de fichiers sur des supports personnels (clé USB, appareils mobiles...)
 - o à l'impression. Celle-ci est payante (le tarif est fixé par le Conseil communautaire) et possible à partir des postes informatiques mis à disposition du public uniquement. L'impression est réservée à un usage strictement personnel. Les bibliothécaires ne sont pas responsables des erreurs de manipulation de l'utilisateur lors de ces impressions (perte de données,...)

- L'utilisateur n'a pas accès :
 - o à l'installation de logiciels, au paramétrage des postes
 - o à l'enregistrement de fichiers sur le disque dur de l'ordinateur et des tablettes

- Pour le confort de chacun et la tranquillité des lieux, le calme est requis.

Responsabilité morale

- L'usage d'Internet doit se faire dans le respect de la législation française et de la mission culturelle et éducative des bibliothèques. Sont donc interdits la consultation de sites contraires à la législation française, notamment ceux faisant l'apologie de la violence, de discriminations ou de pratiques illégales ainsi que des sites pornographiques.

- Les bibliothécaires se réservent le droit de faire cesser la consultation de tout site relatant des informations non conformes aux lois en vigueur (droits d'auteurs, respect de la personne humaine, délit d'incitation à la haine raciale...) et/ou contraires aux missions des établissements intercommunaux et à la législation française.

- Un certain nombre de sites peuvent présenter un contenu préjudiciable voire illégal, pour les mineurs. Afin d'éviter l'accès à des sites inappropriés (par exemple, pornographique, pédophiles, xénophobes, racistes, violents...), l'accès à certains sites est contrôlé.

- La médiathèque n'est pas responsable de la qualité de l'information trouvée par les usagers sur Internet.

- Les utilisateurs s'engagent à respecter le droit d'auteur des œuvres consultées sur Internet, c'est-à-dire à ne pas les reproduire sans leur accord et sans la mention du nom (que la reproduction soit partielle ou totale, gratuite ou pas cf. code de la propriété intellectuelle), à ne pas diffuser des informations appartenant à des tiers sans leur autorisation, et dans tous les cas, à mentionner les sources lors de l'utilisation d'information de tiers.

Application du règlement

Tout usager, par le fait de son inscription, s'engage à se conformer au présent règlement.

Des infractions graves au règlement ou des négligences peuvent entraîner la suppression temporaire ou définitive de l'accès à l'espace multimédia.

En cas de dégradation du matériel, la Communauté de communes pourra se retourner contre l'utilisateur, et demander la réparation ou le remplacement du matériel défectueux, valeur à neuf.

En vertu de la législation en cours, certaines données de trafic sont obligatoirement conservées pendant un an (cf. Art R.10-13 et R.10-14, IV du code des postes et communications électroniques).

Ce règlement est appelé à être complété ou modifié. La version en cours est affichée dans l'espace multimédia.



REGLEMENT D'UTILISATION DES RESSOURCES NUMERIQUES RESEAU INTERCOMMUNAL DE LECTURE PUBLIQUE

Annexe 1

Le déploiement du service multimédia à l'ensemble du réseau est dépendant de l'environnement technique de chaque bibliothèque et de la présence de professionnel(le)s.

Le service actuel comprend :

- 3 ordinateurs, 2 tablettes, une imprimante et un accès WIFI à Vallet.
- 1 ordinateur à La Regrippière.
- 2 autres tablettes circulent sur les bibliothèques (hors Vallet). Le calendrier des rotations est disponible sur le site du réseau.

Tarif des impressions

- Impression A4 en noir : 20 centimes
- Impression A4 en couleur : 60 centimes

Les espaces multimédia sont ouverts aux heures d'ouverture des bibliothèques, à l'exception du dimanche.